



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



Déclaration CGT – CTM du 21 octobre 2021

Madame la Secrétaire générale

Vous envisagez de soumettre pour avis du CTM les décrets et arrêtés relatifs à la bascule des corps techniques au RIFSEEP.

Cette bascule fait suite à une exigence du Conseil d'État, qui par ailleurs ne fixe aucun délai. Nous rappelons l'opposition de la CGT au RIFSEEP car il individualise les rémunérations. Nous revendiquons une augmentation du point d'indice pour, a minima, rattraper les 20 % de pertes de rémunérations subies depuis le début des années 2000. En outre, le RIFSEEP continue de tirer vers le bas les rémunérations en les décorrélant des statuts particuliers.

Cette bascule est purement technique puisqu'aucun des paramètres de gestion n'a été discuté avec votre administration : cotation des postes, changement de postes, carrière... Or, lors de la réunion de présentation du 30 septembre dernier avec votre administration, plusieurs points sont restés sans réponse. D'ailleurs, nous avons noté dans l'agenda une prochaine réunion le 25 octobre, qui pourrait être mise à profit pour répondre à nos questions : il serait incohérent de passer les textes en CTM avant d'avoir donné un minimum de réponses sauf à afficher ostensiblement un mépris des représentants des personnels. Aussi nous ne comprenons pas votre entêtement et votre précipitation. Il est tout à fait possible de maintenir les régimes actuels et de revaloriser les ISS pour consommer l'enveloppe catégorielle de 2,8 millions d'euros disponible pour les corps techniques.

Pour ce qui nous concerne, si nous sommes opposés sur le fond, sur la forme nous n'acceptons pas de vous donner un « chèque en blanc », qui consisterait à imposer le RIFSEEP en reportant à l'année prochaine la discussion sur sa gestion et sa mise en œuvre.

Enfin, concernant ce sujet, nous vous rappelons que le ministère a une dette vis-à-vis des agents percevant l'Indemnité Spécifique de Service. Vous envisagez de la solder en 6 ans, ce qui va engendrer des augmentations d'impôts liées aux tranches d'imposition, des baisses d'aides sociales liées à l'augmentation du revenu fiscal de référence, des pertes de primes d'activité pour ceux qui en touchent... que ne subissent pas les agents partant en retraite. Par ailleurs, vous n'envisagez même pas de tenir compte de l'inflation sur les 6 ans, ce qui est inacceptable.

C'est pourquoi nous demandons une défiscalisation totale du paiement de la dette du ministère. Si tel n'était pas le cas, attendez-vous à de nombreux recours pour chaque agent qui serait lésé, avec des demandes non seulement de prise en charge des pertes, mais aussi d'indemnisation du préjudice subi.

Nous vous demandons de retirer ce point numéro 1 de l'ordre du jour.